

FCP UNIVERS AMBITION PLUS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Introduction

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 220 100 dinars et un déficit net de la période <22 023> dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du Fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION PLUS » au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 28 Mars 2014

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
arrêté au 31 décembre 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2013
AC1- Portefeuille-titres		
Actions et droits rattachés	3.1	160 929,097
Titres OPCVM		10 457,700
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
Placements monétaires	3.3	0,000
Disponibilités		48 712,785
AC3- Créances d'exploitation		
Autres débiteurs		0,000
TOTAL ACTIF		220 099,582
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	861,341
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	1 521,165
TOTAL PASSIF		2 382,506
ACTIF NET		217 717,076
CP1- Capital	3.7	216 688,160
CP2- Sommes distribuables		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000
Sommes distribuables de l'exercice	3.8	1 028,916
ACTIF NET		217 717,076
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		220 099,582

ETAT DE RESULTAT
du 12 Février 2013 au 31 décembre 2013
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	12/02/2013 31/12/2013
PR1- Revenus du portefeuille-titres		
Revenus des actions	3.2	3 604,300
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	1 711,275
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 315,575
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-2 059,150
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 256,425
PR3- Autres produits		0,000
CH2- Autres charges	3.6	-1 794,158
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 462,267
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-433,351
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.8	1 028,916
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		433,351
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-22 184,633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-165,290
Frais de négociation		-1 135,150
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-22 022,806

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 12 Février 2013 au 31 décembre 2013

(unité : en Dinars Tunisien)

	12/02/2013	31/12/2013
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation		1 462,267
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-22 184,633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-165,290
Frais de négociation		-1 135,150
AN2- Distributions de dividendes		
		0,000
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital		154 880,000
- Régularisation des sommes non distribuables		-8 105,408
- Régularisation des sommes distribuables		-405,297
Rachats		
- Capital		-7 340,000
- Régularisation des sommes non distribuables		629,990
- Régularisation des sommes distribuables		-28,054
- Droits de sortie		108,651
VARIATION DE L'ACTIF NET		117 717,076
AN4- Actif net		
En début de l'exercice		100 000,000
En fin de l'exercice		217 717,076
AN5- Nombre de parts		
En début de l'exercice		10 000
En fin de l'exercice		24 754
VALEUR LIQUIDATIVE		8,795
AN6- Taux de rendement		-12,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le **31 décembre 2013**

(unité = en Dinar Tunisien)

1. Présentation du Fond

FCP UNIVERS AMBTION PLUS est un fond commun de placement de type action, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 12 Février 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille « titres » du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF ».

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON PLUS.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2013** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille « titres » et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.3. Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative la plus récente.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, et sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non encore courus.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 171 386,797 dinars et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

Titres OPCVM	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	100	10 264,800	10 457,700	4,80
Total	100	10 264,800	10 457,700	4,80

Actions et droits rattachés :

Actions droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2013	% de l'Actif Net
ADWYA	1 650	13 189,500	11 444,400	5,26
AMS	2 085	18 575,000	13 742,235	6,31
ARTES	1 900	14 877,900	12 251,200	5,63
ASSAD	500	3 917,500	3 485,500	1,60
ATL	4 000	12 800,000	9 584,000	4,40
ATTIJARI BANK	1 000	16 010,000	16 248,000	7,46
BEST LEASE NS	5 000	10 500,000	10 580,000	4,86
BT	2 400	22 125,630	22 072,800	10,14
BTE	150	4 170,000	3 705,450	1,70
CC	5 000	20 000,000	16 645,000	7,64
CIL	200	3 000,000	2 782,000	1,28
LANDOR	2 121	18 784,000	15 636,012	7,18
PGH	700	4 690,000	3 644,200	1,67
SAH	66	617,100	617,100	0,28
SOTUVER	2 800	20 050,000	18 491,200	8,49
Total des actions et droits rattachés	29 572	183 306,630	160 929,097	73,91

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2013 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
-Titres OPCVM		110	11 291,280
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	25/06/2013	110	11 291,280
Actions et droits rattachés		39 560	215 338,730
Actions cotées		31 110	203 435,030
ACHAT TITRE 261 LANDOR	15/02/2013	261	1 957,500
ACHAT TITRE 170 BT	26/02/2013	170	2 024,700
ACHAT TITRE 1338 PGH	26/02/2013	1 338	8 964,600
ACHAT TITRE 1000 SOTUVER	26/02/2013	1 000	8 700,000
ACHAT TITRE 1150 ADWYA	26/02/2013	1 150	9 349,500
ACHAT TITRE 510 BT	27/02/2013	510	6 074,100
ACHAT TITRE 62 PGH	28/02/2013	62	415,400
ACHAT TITRE 750 LANDOR	12/03/2013	750	7 875,000
ACHAT TITRE 93 AETECH	22/03/2013	93	558,000
ACHAT TITRE 400 ARTES	29/03/2013	400	3 280,000
ACHAT TITRE 150 BTE	29/03/2013	150	4 170,000
ACHAT TITRE 700 AMS	29/03/2013	700	9 240,000
ACHAT TITRE 200 CIL	29/03/2013	200	3 000,000
ACHAT TITRE 1000 ATL	29/03/2013	1 000	3 500,000
ACHAT TITRE 500 ASSAD	29/03/2013	500	4 075,000
ENTREE DE LIGNE 140 AMS	24/04/2014	140	1 470,000
ENTREE DE LIGNE 245 AMSNS	24/04/2014	245	1 579,200
ACHAT TITRE 500 ASSAD	31/05/2013	500	3 760,000
ENTREE DE LIGNE 245 AMS	03/06/2013	245	1 579,200

ACHAT TITRE 2000 ATL	24/06/2013	2 000	6 200,000
ACHAT TITRE 158 ARTES	25/06/2013	158	1 224,500
ACHAT TITRE 1000 AMS	25/06/2013	1 000	8 110,000
ACHAT TITRE 58 BT	25/06/2013	58	726,160
ACHAT TITRE 281 BT	25/06/2013	281	3 523,740
ACHAT TITRE 1000 SOTUVER	25/06/2013	1 000	7 750,000
ACHAT TITRE 842 ARTES	25/06/2013	842	6 483,400
ACHAT TITRE 199 BT	26/06/2013	199	2 493,470
ACHAT TITRE 1000 ATL	26/06/2013	1 000	3 100,000
ACHAT TITRE 500 ADWYA	26/06/2013	500	3 840,000
ACHAT TITRE 282 BT	27/06/2013	282	3 533,460
ACHAT TITRE 300 BT	27/06/2013	300	3 750,000
ACHAT TITRE 401 ARTES	28/06/2013	401	3 119,780
ACHAT TITRE 500 LANDOR	28/06/2013	500	4 500,000
ACHAT TITRE 99 ARTES	05/07/2013	99	770,220
ACHAT TITRE 1000 ATTIJARI BANK	10/07/2013	1 000	16 010,000
ACHAT TITRE 450 SOTUVER	17/07/2013	450	3 600,000
ENTREE DE LIGNE 600 BT	18/07/2013	600	5 526,000
ENTREE DE LIGNE 350 SOTUVER	29/07/2013	350	2 033,500
ACHAT TITRE 5000 CC	17/09/2013	5 000	20 000,000
ACHAT TITRE 5000 BEST LEASE NS	08/10/2013	5 000	10 500,000
ACHAT TITRE 66 SAH	27/12/2013	66	617,100
ACHAT TITRE 10 LANDOR	30/12/2013	10	71,500
ACHAT TITRE 600 LANDOR	31/12/2013	600	4 380,000
Titres en Cours de Transformation		8 450	11 903,700
Droits de Souscription		3 500	2 874,200
Droits d'attribution		4 950	9 029,500
TOTAL		39 670	226 630,010

Les sorties du portefeuille titres du 12 février 2013 au 31 décembre 2013 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Coût de cession	Plus ou moins values
-Titres OPCVM		1026,480	1045,340	18,860
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	27/12/2013	1 026,480	1 045,340	18,860
Actions et droits rattachés		32 032,100	31 847,950	-184,150
Actions cotées		20 128,400	19 944,250	-184,150
SORTIE DE LIGNE 0 AMS	15/04/2013	354,200	354,200	0,000
SORTIE DE LIGNE 0 AMS	15/04/2013	1 470,000	1 470,000	0,000
SORTIE DE LIGNE 245 AMSNS	03/06/2013	1 579,200	1 579,200	0,000
VENTE TITRE 500 ASSAD	14/06/2013	3 917,500	4 135,000	217,500
VENTE TITRE 700 PGH	17/06/2013	4 690,000	4 200,000	-490,000
SORTIE LIGNE 0 BT	28/06/2013	5 526,000	5 526,000	0,000
VENTE TITRE 93 AETECH	11/07/2013	558,000	646,350	88,350
SORTIE DE LIGNE 0 SOTUVER	18/07/2013	2 033,500	2 033,500	0,000
Titres en Cours de Transformation		11 903,700	11 903,700	0,000
Droits de Souscription		2 874,200	2 874,200	0,000
Droits d'attribution		9 029,500	9 029,500	0,000
TOTAL		33 058,580	32 893,290	-165,290

3.2. Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **3 604,300** dinars pour la période du **12 février 2013** au **31 décembre 2013** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille	du 12/02/2013 au 31/12/2013
Revenus des actions	3 604,300
TOTAL	3 604,300

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2013** à **48 712,785** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/12/2013	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	28 246,894	12,97
Intérêts courus sur compte bancaire	173,551	0,08
Placements à terme	20 000,000	9,19
Intérêts courus sur placements à terme	292,340	0,13
Total des disponibilités	48 712,785	22,37

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2013, s'élèvent à **1 711,275** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 12/02/2013 au 31/12/2013
Rémunération du compte de dépôt	516,074
Placement à terme	1 195,201
TOTAL	1 711,275

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2013** à **2 382,506** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2013
Opérateurs Créditeurs	861,341
Gestionnaire	674,136
Dépositaire	187,205
Autres Créditeurs Divers	1 521,165
Commissaire aux comptes	1 486,766
Etat Impôts et Taxes	0,000
Conseil du Marché Financier	19,399
Dividendes à payer	0,000
Charges à payer	15,000
TOTAL	2 382,506

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 12/02/2013 au 31/12/2013
Charges de gestion des placements	2 059,150
Commissions de gestion	1 871,945
Commissions de dépôt	187,205
Autres Charges	1 794,158
Honoraires du commissaire aux comptes	1 486,766
Redevances CMF sur les OPCVM	156,991
Etats Impôts et taxes	150,400
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	0,000
Frais Bancaires	0,001
Autres Charges	0,000
TOTAL	3 853,308

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 12/02/2013	
Montant	100 000,000
Nominal	100 000,000
Nombre de titres	10 000
Nombre de porteurs de parts	2
Souscriptions réalisées	
Montant	146 774,592
Nominal	154 880,000
Régularisation des sommes non distribuables	-8 105,408
Nombre de titres émis	15 488
Nombre de porteurs de parts nouveaux	42
Rachats effectués	
Montant	-6 710,010
Nominal	-7 340,000
Régularisation des sommes non distribuables	629,990
Nombre de titres rachetés	-734
Nombre de porteurs de parts sortants	0
Capital au 31/12/2013	
Montant	216 688,160
Nominal	247 540,000
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-165,290
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-22 184,633
Frais de négociation	-1 135,150
Régularisation des sommes non distribuables	-7 475,418
Modification comptable	0,000
Droits de sortie	108,651
Nombre de titres	24 754
Nombre de porteurs de parts	44

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2013
Résultats distribuables	1 462,267
Régularisations de l'exercice	-433,351
Sommes distribuables	1 028,916

4. Autres informations

4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2013
REVENUS DES PLACEMENTS	0.215
Charges de gestion des placements	-0.083
REVENU NET DES PLACEMENTS	0.132
Autres produits	0.000
Autres charges	-0.072
RESULTAT D'EXPLOITATION	0.059
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.018
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0.042
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0.018
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0.896
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0.007
Frais de négociation	-0.046
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation	-0.949
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-0.890
Droits d'entrée et droits de sortie	0.004
Résultat non distribuable de l'exercice	-0.944
Régularisation du résultat non distribuable	-0.302
Sommes non distribuables de l'exercice	-1.246
Distribution de dividendes	0.000
VL	8.795
Ratios de Gestion des Placements	2013
Charges de gestion des placements / Actif net moyen*	1.149%
Autres Charges / Actif net moyen	1.001%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	0.574%

*L'actif net moyen=Somme de l'actif net de l'année/nombre de jours de l'année = 323 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION PLUS est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du Fond.

La SCIF a droit à une commission de gestion égale à 1% HT l'an de la valeur de l'actif net du fonds. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu et imputée sur les frais généraux du fonds.

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs du Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION PLUS.
- de l'encaissement des prix de vente des titres revenant au Fond Commun de Placement FCP UNIVERS AMBITION PLUS ainsi que des dividendes.

En contre partie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle égale à 0,10% HT de l'actif net avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Cette commission est prélevée quotidiennement sur l'actif net du fonds et versée trimestriellement à la BTK et ce dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque trimestre.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION PLUS. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2013 sont de 1 486,766 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION PLUS est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par FCP UNIVERS AMBITION PLUS au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du Fond Commun de placement, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.